

INTRODUCTION

Le patrimoine comme objet politique

Loïc VADELORGE

Ce livre est issu d'un séminaire, organisé par le comité d'histoire du ministère de la culture avec le centre d'histoire culturelle des sociétés contemporaines de l'université de Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines et l'institut d'histoire contemporaine de l'université de Bourgogne. L'organisation de ce séminaire répondait à une attente explicite, au vu du nombre de participants¹ et plus encore de leur assiduité tout au long des trois années de travail, respectivement consacrées aux « politiques locales du patrimoine » (1999-2000), aux « politiques du patrimoine depuis 1940 » (2000-2001) et aux « politiques de l'archéologie et de l'ethnologie » (2001-2002). On trouvera ici l'essentiel des quelque quarante communications prononcées à cette occasion. Ce travail s'inscrit dans la continuité des recherches conduites par le comité d'histoire du ministère de la culture sur les politiques culturelles locales, qui ont démontré que bien des angles d'attaque (musées, bibliothèques, archives, art urbain, etc.) recoupent la question du patrimoine. Il s'agissait dès lors d'interroger la centralité de ce concept au sein des politiques publiques de la culture, qu'elles soient locales ou nationales. Ce faisant ce livre prend sa place au sein d'un vaste corpus consacré à l'analyse et à l'histoire du fait patrimonial dans la France contemporaine.

Historiographie : de l'histoire d'une notion à l'histoire d'une politique

En dehors des travaux anciens de Paul Léon et de Louis Réau et de quelques articles d'André Chastel², il faut attendre le milieu des années

1. Coordonné par deux historiens ce séminaire a affiché nettement son interdisciplinarité en réunissant archivistes, architectes, archéologues, historiens, historiens d'art, historiens de l'architecture, ethnologues, sociologues et bien sûr acteurs et témoins des politiques contemporaines du patrimoine.

2. Paul Léon, *les Monuments historiques : conservation, restauration*, Paris, 1917 ; *la Vie des monuments français : destruction, restauration*, Paris, 1951 ; Louis Réau, *Histoire du vandalisme* :

1970 pour voir des travaux consacrés au patrimoine³. Encore faut-il préciser que ces études ne portaient pas sur la notion de patrimoine, mais plutôt sur le secteur traditionnel des monuments historiques. Tout change au moment de ce qui apparaît aujourd’hui comme une charnière essentielle de l’histoire des politiques du patrimoine, à savoir les années 1978-1984. Le lancement de l’année du patrimoine en 1980 révèle l’intensité de la mobilisation des Français autour d’un concept dont les frontières se dilatent en l’espace de quelques années. La bibliographie accompagne à deux niveaux ce moment. D’une part elle contribue à consacrer des champs nouveaux de l’intervention publique⁴, d’autre part elle se propose d’interroger le sens social et historique de la notion. Les premières analyses d’André Chastel⁵ (1980) sur le concept de patrimoine, l’ouvrage pionnier de Marc Guillaume⁶ (1980) et la publication du rapport Querrien⁷ (1984) forment le point de départ d’une réflexion d’envergure qui va mobiliser pendant plus de dix ans la communauté scientifique.

Cette mobilisation se situe d’emblée dans l’espace de la critique. Derrière la vogue du mot, historiens, sociologues, ethnologues et philosophes s’attachent à décrire le symptôme. Pour Alain Bourdin en 1984, le patrimoine est « *au carrefour de deux processus essentiels dans toute société : la production de la sécurité et celle de la valeur*⁸ ». Même constat en 1990, au moment où Henri-Pierre Jeudy publie les travaux d’un important séminaire « Patrimoine », tenu au collège international de philosophie entre 1987 et 1989 et exclusivement consacré à l’épistémologie du terme. D’emblée le

les monuments détruits de l’art français, Paris, 1958 ; André Chastel, « Le problème de l’inventaire monumental », *Bulletin de la société de l’histoire de l’art français*, 1964.

3. Françoise Bercé, « Les sociétés savantes et la protection du patrimoine monumental », *Actes du 100^e congrès national des sociétés savantes* (Paris, 1975), Paris, Bibliothèque nationale, 1976, p. 155-168 ; F. Bercé, *les Premiers Travaux de la commission des monuments historiques : 1837-1848*, Paris, Picard, 1979. La thèse de Jean-Michel Leniaud sur l’histoire du service des édifices diocésains ne sera publiée qu’en 1993 sous le titre *les Cathédrales au xixe siècle*, Paris, Economica, 1993 ; mais elle donne lieu dès 1978 aux premiers articles de l’auteur : « Historicité ou perfectionnisme ? Le débat sur la façade de Saint-Ouen », *Bulletin archéologique*, 1976-1977, p. 141-162.

4. Maurice Daumas, *l’Archéologie industrielle en France*, Paris, Laffont, 1980 ; A. Cadoret (sous la dir. de), *Protection de la nature : histoire et idéologie. De la nature à l’environnement*, Paris, L’Harmattan, 1985. Les premiers cahiers de la collection « Ethnologie de la France », réalisés avec la participation de la mission du patrimoine ethnologique paraissent en 1985 : *Sociétés industrielles et urbaines contemporaines*, actes du séminaire des 2 et 3 décembre 1983, Centre culturel de la fondation Royaumont, 1985.

5. A. Chastel, « Les nouvelles dimensions du patrimoine », *Cahiers de l’académie d’architecture*, 1980, p. 6-12 ; article « Patrimoine », *Encyclopædia universalis*, supplément, Paris, 1980, vol. I, p. 41-49 ; « La notion de patrimoine », *Revue de l’art*, 49, 1980, p. 5-32.

6. Marc Guillaume, *la Politique du patrimoine*, Paris, Galilée, 1980

7. Max Querrien, *Pour une nouvelle politique du patrimoine*, rapport au ministre de la culture, Paris, La Documentation française, 1982.

8. Alain Bourdin, *le Patrimoine réinventé*, Paris, PUF, 1984, p. 18.

directeur de la publication précise la distance nécessaire que la recherche se doit de prendre avec un tel objet :

« *Le patrimoine existe-t-il en soi ? S'il n'est qu'un acquis dans un processus de cumulation et de transmission, il devient une valeur a priori [...]. S'il est une invention, il vient fonder une illusion fondamentale et nécessaire à la reproduction des sociétés ; il se donne pour un leurre ontologique*⁹. »

Reste que derrière l'unité apparente du mythe « patrimoine » se cache une forêt de significations possibles, chaque type de patrimoine (naturel, génétique, économique, politique, ethnologique, urbain, etc.) relevant d'une grille de lecture spécifique.

Au sein de cette masse bibliographique, on nous permettra d'isoler l'entreprise des *Lieux de mémoire* de Pierre Nora¹⁰. Issu d'un séminaire tenu à l'école des hautes études en sciences sociales de 1978 à 1981, le programme de cette somme historiographique et pluridisciplinaire consacré à l'« histoire de France par la mémoire»¹¹ participe clairement du syndrome de la perte. Il s'agit de s'interroger, au moment de « *la disparition rapide de notre mémoire nationale [sur] l'inventaire des lieux où elle s'est effectivement incarnée*¹² ». La notion de patrimoine, évoquée dans l'introduction de la première livraison, fera l'objet d'un long chapitre nommé « Le patrimoine » – sept contributions – dans les volumes consacrés à « La nation », auquel il faut ajouter les chapitres « Enracinements » et « Hauts lieux » des volumes « Les France ». Ce faisant, l'entreprise fixe à la fois les articulations thématiques (musées/sociétés savantes/régionalisme/service des monuments historiques/ethnographie) et la chronologie de l'histoire du patrimoine national (Révolution française/moment Guizot/III^e République). Elles n'insistent guère en revanche sur l'apport du xx^e siècle, et moins encore de la seconde moitié du xx^e siècle, à la réflexion.

Les années 1990 viendront utilement compléter cette approche dans quatre directions complémentaires. D'une part, en réponse à une forte demande sociale, chercheurs et acteurs – principalement des historiens et des ethnologues¹³ – approfondissent le problème de la signification et de l'extension du patrimoine. Journées d'études, colloques et séminaires se généra-

9. Henri-Pierre Jeudy (sous la dir. de), *Patrimoines en folie*, Paris, Ministère de la culture et de la communication, Maisons des sciences de l'homme, collection « Ethnologie de la France », cahier 5, 1990, p. 1.

10. Pierre Nora (sous la dir. de), *les Lieux de mémoire*, Paris, Gallimard, 1984-1986-1992, rééd. Quarto en 3 vol., 1997.

11. *Ibid.*, présentation de 1997, 1997, p. 7.

12. *Ibid.*, présentation de 1984, p. 15.

13. À l'exception notable mais singulièrement isolée du sociologue Yvon Lamy. Voir Y. Lamy (sous la dir. de), *le Pouvoir de protéger. Approches, acteurs, enjeux du patrimoine en Aquitaine*, Talence, MSH, 1992 et Y. Lamy (sous la dir. de), *l'Alchimie du patrimoine. Discours et politiques*, Talence, MSH, 1996.

lisent, qui témoignent à la fois d'un indéniable effet de mode et d'une nécessité de bousculer les évidences. Au-delà des questions sémantiques¹⁴, les chercheurs creusent toujours plus avant les rapports entre mémoire, histoire et patrimoine¹⁵. Il s'agit aussi de questionner la territorialisation des pratiques patrimoniales¹⁶. Le consensus scientifique est désormais établi sur la notion d'« invention » voire de réinvention perpétuelle du patrimoine, sur la « cohérence illusoire *a posteriori*¹⁷ » des éléments qui forment aujourd'hui le patrimoine, enfin sur la rupture introduite depuis le début des années 1980 par l'inflation du terme. Les entretiens du patrimoine, lancés en 1994, contribuent amplement à ce débat épistémologique et plus encore à la diffusion de ses conclusions auprès d'un public élargi¹⁸.

Parallèlement à ce travail d'investigation, dont on comprend bien les enjeux identitaires pour les disciplines, l'historiographie du patrimoine est complétée dans les années 1990 par des études juridiques et économiques. Dans un contexte rendu fluctuant par les lois de décentralisation, la construction européenne et la mondialisation, Pierre-Laurent Frier restitue la généalogie des grandes institutions patrimoniales françaises¹⁹. De son côté, l'économie du tourisme culturel et des espaces naturels²⁰ vient combler quelques lacunes et signaler des champs d'investigation que les historiens contem-

14. André Desvallées, « À l'origine du mot patrimoine », in Dominique Poulot (sous la dir. de), *Patrimoine et modernité*, Paris, L'Harmattan, 1998, p. 89-106 ; Régis Debray (sous la dir. de), *l'Abus monumental ?*, Actes des entretiens du patrimoine 1998, Paris, Fayard/Éditions du patrimoine, 1999.

15. François Hartog, « Patrimoine et histoire : les temps du patrimoine », in Jean-Yves Andrieux (sous la dir. de), *Patrimoine et société*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, coll. « Art et société », 1998, p. 3-17 ; J.-Y. Andrieux, *Patrimoine et histoire*, Paris, Belin, coll. « Sup histoire », 1997.

16. Pierre-Yves Saunier, « Le syndrome d'Aladin ou le génie des lieux comme objet pour les sciences sociales », in D. Poulot (sous la dir. de), *Patrimoine...*, op. cit., p. 185-198 et « De la pioche des démolisseurs au patrimoine lyonnais : le "Vieux Lyon" au XIX^e siècle », *Le Monde alpin et rhodanien*, 1^{er} trimestre 1997, p. 69-81 ; Anne-Marie Thiesse, *la Création des identités nationales. Europe XVIII^e-XX^e siècle*, Paris, Le Seuil, coll. « L'Univers historique », 1999.

17. D. Poulot, « Le patrimoine et les aventures de la modernité », *Patrimoine et modernité*, op. cit., p. 9.

18. Prenant la suite des colloques de la direction du patrimoine, organisés depuis 1984, les « entretiens » marquent clairement le souci d'arrimer à la sphère des sciences humaines. Voir sur ce point J.-M. Leniaud, « Entretiens du Patrimoine », in Emmanuel de Waresquel (sous la dir. de), *Dictionnaire des politiques culturelles de la France depuis 1959*, Paris, Larousse/CNRS Éditions 2001, p. 256-257.

19. Pierre-Laurent Frier, *Droit du patrimoine culturel*, Paris, PUF, coll. « Droit fondamental », 1997. Voir aussi Marie Cornu, Marie et Jérôme Fromageau (sous la dir. de), *Fondation et trust dans la protection du patrimoine : en droit français et droit comparé*, Actes du colloque de l'école normale supérieure, Paris, L'Harmattan, 1999.

20. Claude Origet du Cluzeau, *le Tourisme culturel*, Paris, PUF, coll. « Que sais-je ? », 1998 ; Marc Dumoulin et Françoise Kergreis, *les Offices de tourisme et syndicats d'initiative*, Paris, PUF, 1998 ; Xavier Greffe, *la Gestion du patrimoine culturel*, Paris, Anthropos, 1999.

porains commencent à aborder²¹. Cette floraison bibliographique témoigne de la professionnalisation du patrimoine. Elle doit être reliée à l'importance des travaux conduits sous l'égide de la toute récente école nationale du patrimoine. Ses journées d'études et colloques²², destinés à un public de spécialistes, sont soigneusement édités et précisent l'évolution des conceptions et des pratiques. La question de la professionnalisation engendre naturellement l'intérêt de la sociologie, qui s'attache à restituer les logiques de corps des architectes des bâtiments de France²³.

Une troisième direction de recherche des années 1990 consiste à préciser nos connaissances sur l'histoire ancienne du patrimoine, qui à bien des égards éclaire les problématiques contemporaines. Deux périodes ont été privilégiées par les chercheurs : la Révolution française et le premier XIX^e siècle. L'enjeu historiographique de la période 1780-1810 est de comprendre comment conscience et politique du patrimoine émergent au sein de l'espace public des Lumières. Pour Marc Guillaume, l'invention du patrimoine est un corollaire de la mise en place de l'État moderne, à la fin du XVIII^e siècle²⁴. Dominique Poulot et Édouard Pommier établissent l'importance de l'épisode révolutionnaire, à la fois source des politiques du patrimoine – le Louvre, le Panthéon, la commission des monuments, le musée des monuments français – et creuset de son impossible neutralité²⁵. La première moitié du XIX^e siècle donne lieu à des investigations différentes. On met bien sûr l'accent sur le moment Guizot et la naissance des monuments historiques²⁶. Mais on s'attache aussi aux doctrines de restauration – en particulier celles de Viollet-le-Duc²⁷ –, ce qui permet de battre en brèche le discours médiatique ambiant sur la quête de « l'authentique ». On restitue également le rôle des intermédiaires savants²⁸, trop longtemps

21. Catherine Bertho-Lavenir, *la Roue et le stylo. Comment nous sommes devenus touristes*, Paris, Odile Jacob, 1999.

22. Les colloques de l'école nationale du patrimoine sont publiés à La Documentation française. Ils prennent la suite des colloques de la direction du patrimoine, publiés dans la seconde moitié des années 1980.

23. Y. Lamy, « Politique patrimoniale et singularité administrative. Les architectes des bâtiments de France », *Genèses*, 1, 1990, p. 112-130.

24. M. Guillaume, « Invention et stratégies du patrimoine », in *Patrimoines en folie*, op. cit., p. 18.

25. D. Poulot, *Musée Nation Patrimoine. 1789-1815*, Paris, Gallimard, 1997 et *Surveiller et s'instruire : la Révolution française et l'intelligence de l'héritage historique*, Oxford, Voltaire Foundation, 1996. Édouard Pommier, *l'Art de la liberté. Doctrines et débats de la Révolution française*, Paris, Gallimard, 1991.

26. Y. Lamy, « Du monument au patrimoine. Matériaux pour l'histoire politique d'une protection », *Genèses, sciences sociales et histoire*, 11, 1993, p. 50-81. Xavier Darcos, *Mérimée*, Paris, Flammarion, 1998. Pierre Rosanvallon (sous la dir. de), *le Moment Guizot*, Paris, Gallimard, coll. « Bibliothèque des histoires », 1985.

27. Laurent Baridon, *l'Imaginaire scientifique de Viollet-le-Duc*, Paris, L'Harmattan, 1996 ; J.-M. Leniaud, *Viollet-le-Duc où les délires du système*, Paris, Mengès, 1994.

28. Jean-Pierre Chaline, *Sociabilité et érudition en France*, Paris, Éditions des travaux historiques et scientifiques, 1995.

considérés comme mineurs. Au-delà de l'accent mis sur la préhistoire des politiques patrimoniales, des travaux s'attachent à la genèse des politiques du patrimoine industriel²⁹ tandis que d'autres, plus nombreux, s'interrogent sur celles de l'archéologie³⁰.

Reste que ce faisceau de travaux a de quoi désorienter le lecteur et qu'il a objectivement peu de chance de toucher les responsables culturels et politiques. D'où le besoin de synthèse. Plusieurs auteurs s'y sont attelés dès le début de la décennie dans des intentions et des styles très divers. Jean-Michel Leniaud ouvre le bal en 1992 dans un essai critique qui fera date, *l'Utopie française*³¹. L'ouvrage pointe les dysfonctionnements des politiques patrimoniales contemporaines, qui n'ont plus les moyens de répondre aux intentions unitaires pour lesquelles elles ont été créées par la Monarchie de Juillet. L'auteur, qui est revenu récemment sur son pamphlet, garde un regard très critique sur l'évolution contemporaine des politiques nationales du patrimoine³². Cette même année 1992 paraît l'essai que l'historienne de l'architecture et de l'urbanisme Françoise Choay consacre à *l'Allégorie du patrimoine*³³. L'ouvrage apporte du neuf à deux niveaux. D'une part il met l'accent sur la nécessité de prendre en compte la longue durée des politiques du patrimoine, l'auteur remontant à la Renaissance italienne et non au XVIII^e siècle. D'autre part, il articule l'histoire du patrimoine et celle de l'urbanisme, démontrant que l'une et l'autre manière de faire la ville contemporaine ne sauraient être dissociées. Quelques années plus tard, c'est au tour de Françoise Bercé de proposer une synthèse vigoureuse sur l'histoire des politiques de sauvegarde et de restauration³⁴. Restituant les trois charnières – 1830, 1913, 1960 – de l'histoire patrimoniale française, l'auteur s'interroge à son tour sur la fin de « la justification nationale » d'une politique du patrimoine. Dernière synthèse en date, le manuel de Dominique Poulot³⁵ indique clairement qu'un discours scientifique auto-

29. J.-Y. Andrieux, *le Patrimoine industriel*, Paris, PUF, coll. « Que sais-je ? », 1992; Louis Bergeron et Gabriel Dorel-Ferre, *le Patrimoine industriel : un nouveau territoire*, Paris, Liris, 1996.

30. Alain Schnapp, *la Conquête du passé : aux origines de l'archéologie*, Paris, Éditions Carré, 1993 ; Monique Dondin-Payre, *la Commission d'exploration scientifique d'Algérie. Une héritière méconnue de la commission d'Égypte*, mémoire de l'académie des inscriptions et belles lettres, XIV, 1994 ; Nabila Oulebsir, « L'invention du patrimoine en Algérie au XIX^e siècle : la découverte des monuments », *Revue du monde musulman et méditerranéen*, 73, janvier 1996, p. 57-76 ; Ève Gran-Aymerich, *Naissance de l'archéologie moderne, 1795-1945*, Paris, CNRS Éditions, 1998 ; Roland Étienne (sous la dir. de), *les Politiques de l'archéologie. Du milieu du XIX^e siècle à l'orée du XX^e*, Athènes, École française d'Athènes, 2000.

31. J.-M. Leniaud, *l'Utopie française. Essai sur le patrimoine*, Paris, Mengès, 1992.

32. *Id.*, *Chroniques patrimoniales*, Paris, Norma Éditions, 2001.

33. Françoise Choay, *l'Allégorie du patrimoine*, Paris, Le Seuil, coll. « La couleur des idées », 1992.

34. F. Bercé, *Des monuments historiques au patrimoine. Du XVIII^e siècle à nos jours ou les égarements du cœur et de l'esprit*, Paris, Flammarion, 2000.

35. D. Poulot, *Patrimoine et musées. L'institution de la culture. De la Renaissance à nos jours*, Paris, Hachette, coll. « Carré Histoire », 2001

nome – une patrimoniologie – s'est désormais sédimenté dans notre pays. De nombreuses contributions à cet ouvrage (Pascal Ory, Jean-Michel Leniaud, Danièle Voldman, Jean-Yves Andrieux) reviennent sur l'importance d'un préalable bibliographique pour entrer dans la question.

On le voit, les multiples travaux publiés depuis les années 1990 ont conduit à un glissement d'intérêt. Pour rendre compte du sens du patrimoine, on a progressivement mis l'accent sur les politiques qui le mettent en œuvre. Entre les monographies et les synthèses, il n'existe pas cependant de liens évidents. Les unes courent en permanence le risque de l'anachronisme, en plaquant sur une époque donnée, une densité patrimoniale somme toute très contemporaine. Les autres butent sur les manques de l'historiographie. Comment en effet s'opèrent les ruptures et les continuités entre la Constituante et la Monarchie de Juillet ? Comment l'administration des monuments historiques se met-elle en place sur le terrain ? Comment expliquer la lenteur et l'enchevêtrement des lois patrimoniales de la République entre 1887 et 1940 ? Comment rendre compte de certains angles morts de la littérature sur le sujet comme le Second Empire, le régime de Vichy, la IV^e République ? Comment s'articulent les différentes politiques du patrimoine, successivement conduites par Malraux, Duhamel, Jean-Philippe Lecat et Jack Lang ? Quels sont les acteurs politiques, associatifs et scientifiques qui déterminent, selon les époques, la destinée des politiques nationales du patrimoine ? Autant de questions qu'il nous semblait nécessaire de poser pour éclairer la problématique d'une histoire des politiques du patrimoine.

Grilles de lecture : de l'enchevêtrement des périodes à la mise en évidence des logiques transversales

Ouvrage d'histoire, ce livre entend d'abord préciser les grandes charnières qui permettent d'expliquer la structuration des politiques contemporaines du patrimoine. De nombreux auteurs (Jean-Michel Leniaud, Marie-Claude Genet-Delacroix, Danièle Voldman,...) rappellent justement combien l'étude des périodes anciennes s'avère nécessaire pour comprendre les conceptions des acteurs d'aujourd'hui. Cependant, l'une des difficultés d'appréhension de l'histoire des politiques du patrimoine, c'est qu'elle résiste, beaucoup plus sans doute que l'histoire des politiques culturelles³⁶, aux périodisations établies. Dans son plan même, séparant les « propositions » à visée synthétique et les « contributions » monographiques (sur une période, un territoire, un secteur patrimonial), cet ouvrage rend compte de cette difficulté, produit sans doute de la nouveauté de l'investigation his-

36. Philippe Poirrier, *l'État et la culture en France au xx^e siècle*, Paris, Le Livre de poche, 2000.

torique sur cette question, mais aussi de la relative autonomie de certains champs d'investigation du patrimoine. Le temps de l'archéologie n'est pas le même que celui de l'ethnologie, même si l'une et l'autre de ces disciplines traversent en même temps les périodes de colonisation (XIX^e siècle), de professionnalisation (années 1930), l'ambivalence du régime de Vichy et la décolonisation (années 1960 et 1970). Les contributions de Monique Dondin-Payre et d'Ève Gran-Aymerich sur l'archéologie, celles de Florence Weber et de Michel Rautenberg sur l'ethnologie suggèrent ici des rapprochements stimulants. Reste qu'on manque encore d'études de la teneur de celle de Marie-Claude Genet-Delacroix³⁷, visant à embrasser l'ensemble du système à un moment donné. En ce sens les contributions ici réunies suggèrent trois manières complémentaires de dire l'histoire et la chronologie des politiques du patrimoine.

Certains auteurs s'attachent à révéler les caractéristiques de longue durée qui les informent. Pascal Ory, Jean-Michel Leniaud et Yvon Lamy soulignent la dimension proprement idéologique du patrimoine. S'ils ne nient pas l'importance des ruptures – la Révolution française et la Monarchie de Juillet ou le moment Malraux –, ils n'en proposent pas moins de considérer la politique française du patrimoine comme spécifique. En suggérant un champ de recherches articulées autour des problèmes de définition, périodisation, acteurs et valeurs, Pascal Ory rappelle ici la nécessité de situer la problématique patrimoniale dans le contexte historiographique du culturel. Dans l'ego-bibliographie qu'il nous propose Jean-Michel Leniaud met l'accent sur l'arrière-plan centralisateur et citoyen, véritable fil conducteur de la structuration patrimoniale française et par ricochet de sa crise contemporaine. Yvon Lamy s'attache quant à lui à préciser la nature fondatrice des séquences juridiques de 1830, 1913 et 1964. Il revient également sur la complexité de la conscience patrimoniale et propose de distinguer « patrimoine » et « objet patrimonial ».

Une deuxième manière d'aborder le poids du temps est de signaler les phénomènes d'écho historique, très nombreux dans un secteur structuré très tôt sous l'angle administratif, comme le rappelle Arlette Auduc, et qui sut parfaitement résister aux vents de changements successifs (Front populaire, débuts de la Ve République). Isabelle Balsamo évoque ainsi à propos de la naissance de l'inventaire (1964) l'écho des principes et des techniques révolutionnaires. S'agit-il de phénomènes d'inertie comme le suggère Marie-Claude Genet-Delacroix ou de « refondations » mobilisant de nouvelles générations d'acteurs comme le laissent entendre les textes d'Isabelle Balsamo et Hervé Glévarec ? Seule une histoire fine de l'administra-

37. Il faut ici se référer plutôt à la thèse manuscrite de l'auteur qu'à la version partielle qui a été publiée. Marie-Claude Genet-Delacroix, *Art et État sous la III^e République 1870-1940*, thèse d'État d'histoire, Paris, Université de Paris-Sorbonne, 1989, 6 vol., dactyl.

tion et une histoire de la circulation des idées pourraient nous le dire. Des jalons suggestifs en sont ici posés, notamment pour la III^e République par Arlette Auduc et Marie-Claude Genet-Delacroix. À l'inverse, Florence Weber s'interroge sur les phénomènes d'oubli, qui traversent l'ethnologie française entre 1945 et 1960, refoulement collectif dont l'effet de retour contemporain structure les positions et les pratiques.

Une troisième manière enfin pointe l'originalité et la cohérence de certaines périodes. Au moment où ce séminaire était lancé, on avait déjà identifié un certain nombre de charnières de l'histoire des politiques du patrimoine : Pour aller vite, le moment Guizot (1830), le moment Malraux (1960) et entre les deux l'adoption, plus ou moins mystérieuse (31 décembre !) des grandes lois républicaines protégeant le patrimoine monumental (1887, 1913) et les sites naturels (1906, 1930). La mise en commun des recherches nous a permis d'éclairer le rôle décisif d'autres séquences historiques. Si l'on a ici laissé de côté la séquence révolutionnaire, désormais bien balisée, on a néanmoins restitué le rôle fondamental de la fin de l'Empire (1810-1815) et de la Restauration (1815-1830). Le cas de l'Anjou analysé par Claire Giraud-Labalte et celui de la Seine-Inférieure établissent clairement qu'il existait sur le terrain à cette époque, non seulement les prémisses d'une prise de conscience mais aussi ceux d'une prise en charge, qui se manifeste aussi bien dans le domaine de l'inventaire que dans celui de l'archéologie et de la protection. Des régimes suivants du XIX^e siècle (Monarchie de Juillet, Seconde République, Second Empire) on retiendra surtout la nécessité de sortir du mythe chevaleresque – seul contre tous – forgé par Mérimée. Arlette Auduc restitue clairement le cheminement de l'administration des monuments historiques tandis que Nathalie Mathian confirme que c'est entre 1840 et 1860 que se constituent une conscience et un premier corpus du « vieux Lyon ».

Après ce retour sur les périodes fondatrices, un certain nombre de communications s'attardent sur la complexité du moment III^e République. Les logiques institutionnelles succèdent ici aux logiques idéologiques et éclairent quelques-unes des grandes tensions de l'histoire des politiques du patrimoine. Tensions entre l'administration des cultes et celle des beaux-arts tout d'abord, bien analysées par Arlette Auduc de part et d'autre de la loi de Séparation des Églises et de l'État (1905). Tensions entre la politique patrimoniale et la politique artistique, présentes dès les années 1880 mais que relance la « réaction culturelle » consécutive à la Première Guerre mondiale que décrit Marie-Claude Genet-Delacroix. Tensions entre les conceptions des scientifiques et celles des amateurs qui se partagent depuis le XIX^e siècle le gâteau patrimonial, aussi bien dans le domaine de l'archéologie (Ève Gran-Aymerich) que dans celui de l'ethnologie (Florence Weber). Tensions idéologiques en définitive, qui impliquent une quantité d'acteurs

locaux, nationaux et même internationaux comme le révèle l'analyse de Yann Harlaut sur la restauration de la cathédrale de Reims.

De ces diverses tensions naît une institutionnalisation, qui chemine du Front populaire à la Libération. Si tous les historiens s'accordent aujourd'hui pour rappeler le rôle fondateur du régime de Vichy dans les politiques de l'archéologie, de la protection des œuvres d'art, des abords monumetaux et de la politique de l'architecture, beaucoup s'opposent encore pour établir le poids idéologique de la Révolution nationale dans cette ample politique patrimoniale³⁸. La question est d'autant plus délicate que certains des acteurs clés ne sont pas des hommes neufs et proposaient déjà des réformes dans les années 1930 comme le montre Stéphanie Corcy-Debray dans son étude sur Jérôme Carcopino. Au-delà d'une législation abondante – permise par le vote des pleins pouvoirs en juillet 1940 – le régime s'impose aussi par son iconoclasme et sa xénophobie comme le suggèrent l'analyse d'Elizabeth Karlsgodt sur le sort de près de 1 700 statues et celle de Caroline Poulaïn relative à la loi sur les abords des monuments historiques (1943).

De la période qui court de la fin de la guerre à l'arrivée de Malraux, on ne savait finalement que peu de choses. Dominée par les impératifs de la reconstruction, la IV^e République apparaissait comme l'antithèse d'un régime patrimonial. Les études de Patrice Gourbin et Patrice Pusateri montrent qu'il n'en fut rien et que la question des monuments historiques, et plus largement celle du rapport à l'ancien, demeurent centrales dans la reconstruction des villes normandes dévastées par les bombardements. L'évolution récente de l'historiographie de la reconstruction, synthétisée par Danièle Voldman, conduit aussi à en relire la production sous l'angle patrimonial. Dans certains cas, à l'instar de Rouen analysé par Patrice Pusateri, on assiste à une véritable redécouverte du patrimoine architectural de cette période.

Du moment Malraux, on a retenu ici quatre éclairages complémentaires, respectivement sur les secteurs sauvagardés (1962), la création de l'Inventaire général des richesses artistiques de la France (1964), la protection des édifices de Le Corbusier et la redéfinition des politiques de l'archéologie. Isabelle Balsamo, Xavier Laurent, Gérard Monnier et Philippe Soulier expliquent combien la politique malrucionne du patrimoine s'inscrit à la fois dans la continuité et dans la rupture avec les époques antérieures. Si les lois de 1962 et 1964 actualisent en effet la législation patrimoniale et ressourcent le mythe d'une politique nationale, l'accent mis sur le patrimoine du xx^e siècle, le dialogue – forcé – avec l'urbanisme des années

38. La position la plus critique étant à ce jour celle de Christian Faure, *le Projet culturel de Vichy. Folklore et révolution nationale. 1940-1944*, Lyon, Presses universitaires de Lyon-CNRS, 1989.

1960 et l’articulation du patrimoine et de la création constituent aussi la spécificité de cette période. La dimension internationale de certains dossiers (villa Savoye) participe clairement d’une entreprise de rayonnement culturel³⁹ sans précédent depuis la III^e République, dernier avatar sans doute d’une politique de rayonnement culturel.

Que dire ensuite des politiques postmalruciennes du patrimoine ? Doit-on séparer les années Duhamel, qui mettent l’accent sur le patrimoine de proximité, de la fin de la décennie 1970 ? Peut-on parler d’une rupture des années Lang, voire de Lang I et de Lang II ? Doit-on au contraire plaider pour une continuité de la période, marquée au double sceau de l’expansion du domaine patrimonial et l’émergence de ces nouveaux acteurs que sont les associations et les collectivités territoriales ? Les nombreuses communications qui abordent ici la période contemporaine se refusent en définitive à trancher sur la question de la périodisation. Certaines, à l’instar de celles d’Octave Debary, Annie Ruget et Loïc Vadelorge insistent sur le poids des lieux, qui cristallisent le champ des possibles politiques du patrimoine à l’époque contemporaine. À l’inverse, Philippe Poirrier insiste sur l’arrière-plan idéologique, qui demeure national, le patrimoine devenant l’une des manières de lire les césures politiques de la période. La montée en puissance de la demande, bien visible dans l’étude que consacre Hervé Glévarc aux associations, s’effectue en parallèle et en concurrence avec la professionnalisation dans le domaine de l’archéologie (Philippe Soulier) comme de l’ethnologie (Michel Rautenberg) mais selon des rythmes et des modalités différents. Certains des débats posés au milieu des années 1970 (création de l’AFAN, reconnaissance de l’ethnologie comme dimension de la politique du patrimoine) ne sont tranchés – partiellement – que 25 ans plus tard. C’est dire à la fois les difficultés et les enjeux d’une histoire des politiques du patrimoine du temps présent.

Au demeurant la mise en évidence d’une périodisation plus fine n’était pas le seul enjeu de nos travaux. Qu’on ne s’y trompe pas en effet, les études réunies ici ne consistent pas uniquement à éclairer la préhistoire des politiques patrimoniales contemporaines. Elles permettent aussi d’indiquer que ces politiques participent de logiques d’acteurs et d’échelles qu’il est nécessaire de prendre en compte. Là encore la démarche nous semble susceptible de nourrir la réflexion des chercheurs mais aussi des acteurs. Certes on ne nous avait pas attendus pour signaler l’importance sur ces questions du rôle des associations et des territoires. Mais les relations entre les uns et les autres sont encore trop souvent posées sur un mode bipolaire : amateurs contre professionnels, associations contre administrations, centre

39. Charles-Louis Foulon (sous la dir. de), *André Malraux et le rayonnement culturel de la France*, actes du colloque international de Saint-Quentin-en-Yvelines, à paraître.

contre périphérie, etc. Les monographies rassemblées ici disent combien ces oppositions doivent être totalement repensées à la fois dans l'espace et dans le temps.

Ainsi des associations. Quoi de commun entre les sociétés savantes du début du XIX^e siècle (Claire Giraud-Labalte, Nathalie Mathian, Loïc Vadelorge) et le renouveau des associations patrimoniales contemporaines analysées par Hervé Glévarec ? L'étude des dénominations suggère des sociologies professionnelles et générationnelles, source de recomposition des publics. La figure archaïque de l'érudit local a bel et bien vécu. Que dire encore des associations parapubliques comme l'AFAN, dont Philippe Soulier restitue à la fois la nécessité et les ambivalences ?

Ainsi encore des territoires dont le rapport au patrimoine est loin d'être aussi simple qu'on ne le dit. On ne saurait par exemple traiter cette question sous l'angle unique du risque régionaliste (formule du XIX^e siècle) ou du communautarisme (formule contemporaine). Les monographies du Creusot (Octave Debary) et de Saint-Quentin-en-Yvelines disent combien les opportunités patrimoniales sont nombreuses pour un même territoire. Du même coup elles révèlent le rôle central dans les processus d'appropriation patrimoniale de certaines institutions charnières comme les écomusées dont l'histoire reste encore à faire. Les pistes proposées par Annie Ruget mériteraient d'être prolongées. On ne saurait non plus penser que l'intérêt des collectivités locales pour le patrimoine est un corollaire de la décentralisation. Les études de longue durée⁴⁰, confirmées ici par la monographie de Nathalie Mathian sur Lyon démontrent que des procédures locales (casier archéologique, commissions spécialisées) ont été mises en place dès la III^e République et que plus encore les enquêtes et les projets effectués dans les années 1930 servent encore de référence sous la V^e République !

Ainsi aussi il en est du rôle des acteurs qu'une sociologie sommaire enferme parfois dans des catégories toutes faites (politiques, scientifiques, associatifs) et forcément antithétiques. Les études de cas proposées ici, tant pour le début du XIX^e siècle (Claire Giraud-Labalte, Loïc Vadelorge) que pour la III^e République (Ève Gran-Aymerich, Stéphanie Corcy-Debary) et la V^e République (Michel Rautenberg, Isabelle Balsamo) démontrent la porosité des réseaux et plus encore le lien étroit entre les milieux de la recherche (en archéologie et en ethnologie notamment mais aussi en histoire de l'art et en histoire) et les institutions politiques. Dès lors, à partir

40. P. Poirrier, *Municipalité et culture au XX^e siècle : des beaux-arts à la politique culturelle. L'intervention de la municipalité de Dijon dans les domaines artistiques et culturels (1919-1995)*, thèse de doctorat d'histoire sous la dir. de Pierre Lévéque, Dijon, Université de Bourgogne, 1995, dactyl., et Loïc Vadelorge, *Pour une histoire culturelle du local Rouen 1919-1939*, thèse de doctorat d'histoire sous la dir. de J.-P. Chaline, Paris, Université de Paris-IV, 1996, dactyl.

de l'histoire des politiques du patrimoine se déroule l'écheveau des enjeux culturels et identitaires propres à une société à une époque donnée. Chemin faisant, les monographies restituent le rôle déterminant à long terme de certains acteurs. Aux côtés d'un Paul Léon (Françoise Bercé), d'un Jérôme Carcopino (Stéphanie Corcy-Debray), d'un Louis Hautecœur (Caroline Poulain) d'un André Chastel (Isabelle Balsamo) et bien sûr d'André Malraux (Gérard Monnier), on doit aussi prendre en compte le monde oublié des préfets (Claire Giraud-Labalte, Loïc Vadelorge), des militaires (Monique Dondin-Payre), des élus locaux et des députés (Hervé Glévarec, Annie Ruget), les conservateurs des antiquités et objets d'art (Patrice Gourbin), les architectes en chef des monuments historiques (Nathalie Mathian). La prosopographie intellectuelle proposée par Florence Weber éclaire fortement non seulement l'histoire d'une profession mais aussi les clivages du temps présent. Reconstituer les réseaux institutionnels et personnels constitue aujourd'hui une priorité légitime de la recherche comme le prouvent les travaux d'Ève Gran-Aymerich.

Ainsi encore des organigrammes institutionnels dont la logique interne devient complexe dès les années 1880-1900. Comment comprendre le sens des politiques du patrimoine sans en passer par le relevé laborieux mais nécessaire des services des monuments historiques (Arlette Auduc, Françoise Bercé), des institutions françaises à l'étranger (Ève Gran-Aymerich) et les mille et une réorganisations de l'archéologie métropolitaine (Philippe Soulier) ? Plus près de nous la mise en place des services de l'inventaire (Isabelle Balsamo) et des conseillers à l'ethnologie au sein des DRAC (Michel Rautenberg) s'inscrit dans la question récurrente de la réforme de l'État (régionalisation administrative des années 1960, décentralisation des années 1980, politique des pays des années 1990). L'une des difficultés reste d'articuler les effets de longue durée (par exemple l'influence des « Romains » et des « Athéniens » sur les conceptions de l'archéologie) et les conséquences des restructurations administratives comme celle des beaux-arts dans l'entre-deux-guerres (Arlette Auduc, Marie-Claude Genet-Delacroix).

Ainsi enfin du mythe de l'isolement superbe des politiques du patrimoine. Le débat des années 1980-1990 eut souvent tendance à présenter les questions patrimoniales comme des questions à part, tirant leur originalité de leur ancienneté même. On pouvait en faire le socle des politiques culturelles et identitaires et questionner à partir d'elles le devenir des politiques publiques. Les études rassemblées ici montrent qu'on aurait tort de surévaluer la spécificité des politiques du patrimoine. Revenant sur les politiques coloniales de l'archéologie, Monique Dondin-Payre et Ève Gran-Aymerich établissent clairement le lien entre politique étrangère, action coloniale et politique patrimoniale. Non seulement les mobiles diplomatiques étaient premiers dans l'organisation d'une politique de recherche au

sud de la Méditerranée mais les services mis en place serviront de modèles au moment où l'on décidera enfin de structurer l'archéologie métropolitaine. Plus près de nous, l'imbrication des questions d'urbanisme et de patrimoine (au moment de la loi sur les secteurs sauvegardés par exemple mais aussi au moment de statuer sur l'archéologie d'urgence ou encore sur le renouvellement de l'aménagement du territoire comme le montrent Annie Ruget et Michel Rautenberg) incitent clairement à dilater l'espace de compréhension des politiques du patrimoine. À bien des égards le patrimoine devient le prétexte par lequel les politiques sectorielles (équipement, agriculture, politique de la ville, etc.) se recomposent et se lient sur le terrain.

C'est dire que loin de proposer une chronologie définitive de l'histoire des politiques du patrimoine, cet ouvrage entend suggérer la réflexion à la fois sur la prégnance – certains diront la pesanteur – de pratiques parfois vieilles de deux siècles et sur les potentialités objectives d'un objet désormais situé au carrefour des politiques publiques de la culture.